

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION SPORTIVE MULTISPORTS

DURANNE SPORTS

Toute personne qui inscrit son enfant aux mercredis Multisports Duranne Sports est supposée avoir lu ce règlement et s'y conformer.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU MULTISPORTS

Favoriser la découverte sportive, développer la motricité globale de l'enfant, transmettre les valeurs du sport, favoriser le vivre-ensemble, renforcer la confiance en soi, apprendre l'autonomie, sensibiliser à la sécurité et à la santé. Les séances sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés d'État, qualifiés pour l'encadrement des activités proposées.

OBJET DU REGLEMENT INTERNE

Article 1 – Le présent règlement général a pour objet de définir les règles de fonctionnement, adhésions, horaires, déroulement des activités, sécurité et de respect applicables aux activités multisports organisées par l'association sportive « Duranne Sports » pour enfants âgés de 4 à 12 ans. Il vise à garantir un cadre éducatif, bienveillant et sécurisé, favorable à l'épanouissement, au respect des autres et à la pratique sportive.

ADHESION ET INSCRIPTION

Article 2 - L'inscription au multisports est ouverte aux enfants âgés de 4 à 12 ans, sous réserve : du dossier d'inscription complet, du paiement de la cotisation, de la fourniture des documents requis.

Article 3 - L'adhésion implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les parents ou représentants légaux de l'enfant inscrit aux multisports.

Article 4 - Un certificat médical est obligatoire pour débuter le stage. Vous pouvez nous fournir jusqu'au premier jour du stage.

Article 5 - L'inscription se déroule sur une plateforme de gestion des adhésions « Helloasso ». Aucune inscription ne sera valable par téléphone, ni sans règlement financier.

Article 6 - Le règlement peut s'effectuer en ligne au moment de l'inscription à l'aide de votre carte bancaire. Paiement possible en 3 x sans frais.

HORAIRES ET DEROULEMENT DES ACTIVITES

Article 7 - Les séances multisports ont lieu sur la plage horaire comprise entre 8h00 et 13h45. Le temps d'accueil est de 8h00 jusqu'au 9h15. Début des activités sportives à 9h30. Les familles sont tenues de respecter ces horaires.

Article 8 - Les séances multisports sont organisées en cycles de sports, s'étendant d'une période de vacances scolaires à la suivante, afin de favoriser l'apprentissage progressif et la découverte des différentes disciplines.

Les activités multisports incluent des sports collectifs, sports individuels, des sports de raquette, la pratique du vélo, ainsi que des activités favorisant le bien-être comme la méditation et le yoga. Une activité de pleine nature est proposée une fois par mois afin de sensibiliser les enfants à l'environnement et à la pratique sportive en extérieur.

REPAS

Article 9 - Le temps de repas ou de pique-nique fait partie intégrale de multisport et est encadré par l'équipe éducative. Chaque enfant doit apporter un pique-nique équilibré et une gourde. Les parents veilleront à éviter les produits nécessitant une réfrigération ou un réchauffage.

REGLEMENT INTERNE (suite)

ANNULATION, PRESENCE, ABSENCE

Article 10 - Pour chacun des stages Duranne Sports utilise les installations municipales mises à disposition par la Direction des Sports. Nous sommes donc dépendant des périodes de fermetures et/ou travaux de la Mairie pour proposer notre offre sportive.

Article 11 : Duranne Sports se réserve le droit d'annuler le stage en cas de force majeure avec un remboursement de la journée.

Article 12 : Il est obligatoire de signaler l'arrivée et le départ de l'enfant auprès d'un éducateur. Ce dernier tient à jour un listing de présence.

COMPORTEMENT, VALEURS, DISCIPLINE

Article 13 - Le multisports repose sur des valeurs éducatives essentielles : respect des autres, esprit d'équipe, fair-play, écoute et partage.

Sont strictement interdits : les comportements violents répétés, les mises en danger volontaires de soi-même ou d'autrui, les perturbations constantes empêchant le bon déroulement des séances, le non-respect persistant des règles et consignes.

Le participant (ou son représentant légal pour lui) s'engage par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par les équipes de Duranne Sports.

Article 14 - En cas de comportement gravement perturbateur, dangereux ou incompatible avec la vie collective, malgré les mesures éducatives mises en place, l'association se réserve le droit de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive d'un participant.

La procédure suivante est mise en place : 1. Appel à l'ordre verbal 2. Information orale ou écrite aux représentants légaux 3. Avertissement écrit 4. Exclusion temporaire 5. Exclusion définitive.

AUTRES

Article 15 : Le multisports décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels (vestes, casquettes, gourdes, jeux, etc.).

Il est demandé de ne pas apporter d'objets de valeur, ni de jeux vidéo, ni de téléphone portable pendant la durée des stages.

Signer avec la mention lu et approuvé

Signature du/des représentant(s) légal(aux) de l'enfant :